



Ville de **MARLES-LES-MINES**
Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
SÉANCE DU 19 MARS 2025



L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle d'honneur de l'Hôtel de Ville, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Karine DERUELLE, Maire, en suite de convocation en date du 13 mars 2025, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie, le 13 mars 2025.

Étaient présents : Mme DERUELLE Karine, M. COUVILLERS Nicolas, Mme SZCZEPANIAK Caroline, M. WATTEL Jean-Marc, Mme COUVILLERS-OBOEUF Sandrine, M. ZIOLKOWSKI Félix, Mme GOZET-KONIECZNY Annette, M. LAISNÉ Philippe, Mme BACHELET Véronique, M. POHIER Jean-Marie, M. BOBEK Bernard, Mme LOUCHART-LUGEZ Christiane, Mme LERICHE-CRETON Martine, M. BENS Frédéric, Mme SZYMKOWIAK-BLASCHKE Virginie, Mme EDOUARD-NAGORNIEWICZ Angélique, Mme CUISINIER-QUEVA Peggy, Mme LIGNIER Irène, M. FIBA Richard, M. LEKKI Christian.

Étaient absents représentés : Mme LENTWOJT Suzanne (pouvoir à Mme EDOUARD-NAGORNIEWICZ Angélique), M. MICHALSKI Richard (pouvoir donné à M. BOBEK Bernard), M. DANDRE Francis (pouvoir à M. POHIER Jean-Marie), M. NOWACZYK Freddy (pouvoir donné à M. WATTEL Jean-Marc), Mme ROUSSEL Ghislaine (pouvoir donné à M. COUVILLERS Nicolas).

Étaient absents non représentés : M. DECOURCELLE Jérémy, Mme DECOURCELLE Cindy, M. LEROY Jérôme, Mme VANNECKE Aurélie.

Soit : 20 présents, 9 absents (dont 5 pouvoirs), soit 25 votants.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Christian LEKKI a été désigné par le Conseil Municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le procès-verbal de la réunion du 17 décembre 2024 est adopté sans observation.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 19.03.25.11. DU 19 MARS 2025 PUBLIÉE LE 26 MARS 2025

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DETR – RÉPARATION DE VOIRIE

Monsieur Philippe LAISNE rappelle le cadre de l'appel à projets de l'exercice 2025 de la DETR, et qu'il y a lieu de déposer la demande de subvention correspondante, de 73.513,48 € (priorité 2 « H – Création ou réparation de voiries », 20 %).

Monsieur Philippe LAISNE expose que la collectivité a décidé d'engager une opération d'enfouissement des réseaux électriques (basse tension, éclairage public) et des réseaux de télécommunication, dans le cadre de la viabilisation de parcelles libres par le bailleur Maisons et Cités, la cité du Rond-point.

La commune devra donc procéder à la réparation des voiries concernées, rues de Lille et Hazebrouck, Roubaix et Saint-Amand.

Monsieur Philippe LAISNE propose que le plan de financement prévisionnel correspondant à la demande de DETR, soit établi comme suit :

Dépenses	Montant H.T.	Ressources	Montant H.T.	Taux
Enfouissement des réseaux électriques et de télécommunication		Etat DETR	73.513,48 €	20 %
et réparation des voiries		FDE 62	31.369,00 €	8 %
Rue d'Hazebrouck	137.352,24 €			
Rue de Lille	89.351,58 €	Commune	262.684,94 €	72 %
Rue de Roubaix	110.723,60 €			
Maîtrise d'œuvre	30.140,00 €			
Total des dépenses	367.567,42 €	Total des ressources	367.567,42 €	100%

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT l'appel à projets de l'exercice 2025 de la DETR.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe LAISNE, après en avoir délibéré,

DECIDE de solliciter l'attribution de la subvention DETR comme présenté, et

AUTORISE Madame le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

Le Maire, soussigné, certifie que la liste des délibérations examinées lors de la séance du conseil municipal du 19 mars 2025 a été, le 26 mars 2025, publiée sur le site internet de la commune et affichée à la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Karine DERUELLE

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire,

Marles-les-Mines, le 26 mars 2025

Le Maire,

Karine DERUELLE